

18. Pour le plus grand déshonneur de la science...

Pour finir d'enterrer le rayonnement Priore, il reste un seul moyen : détruire professionnellement Pautrizel, briser moralement Priore et surtout séparer les deux hommes. Des scientifiques s'y emploient sans relâche.

Outre les événements divers que nous venons d'évoquer, les années 70 sont marquées par deux grandes démarches. La première, diluée dans le temps, c'est la tentative d'élimination professionnelle dont est victime le Pr. Pautrizel en même temps que tout est fait pour « démolir » moralement Priore et le séparer des scientifiques bordelais.

Très curieusement, les ennuis de Pautrizel commencent peu après l'expérience-contrôle de 1969 alors que, logiquement, la preuve étant faite de l'effet biologique du rayonnement Priore, on devrait le soutenir et lui donner les moyens de travailler. C'est l'inverse qui se produit. Étalés sur plusieurs années, les faits, pris individuellement, ne sont pas évidents. Par contre, lorsqu'on se livre à un examen global...

En février 1970, Raymond Pautrizel qui dirige depuis deux ans l'unité de recherches sur l'immunologie des affections parasitaires (U-89), créée pour lui par l'INSERM sur le domaine universitaire de Bordeaux, adresse à la direction générale de cet organisme une demande de crédits pour le projet de recherche suivant : « Stimulation des défenses de l'organisme par des moyens physiques (champs magnétiques et ondes électromagnétiques). » Il s'agit d'une *demande de crédits de 2 millions de francs pour la construction d'un appareil permettant d'associer champs magnétiques et ondes électromagnétiques.*

Suzanne Andrieu (faculté de médecine de Lille) est chargée de présenter le projet devant la commission spécialisée de l'INSERM. Le 18 mars, elle écrit à Raymond Pautrizel : « J'ai exposé votre demande de tout cœur et confiante, mais la commission reste dubitative sur l'appareil Priore et le personnage lui-même. Je n'étais de toute évidence pas la première à leur en parler. Ce qui sème le doute pour eux est essentiellement que le cancer ne s'est pas emparé de la chose pour poursuivre des expériences aussi spectaculaires depuis cinq ans. Bref, la commission a décidé, non pas le rejet de votre demande, mais un complément d'information, c'est-à-dire probablement qu'une commission d'enquête viendra y voir de près. »

Quelques jours plus tard, un ami de Pautrizel lui écrit : *Fais en tout cas très attention avec ton histoire Priore...*

Le Pr. Jean Biguet, titulaire de la chaire de zoologie et de parasitologie de la faculté de médecine de Lille, est chargé de procéder à une enquête et de constituer une commission d'étude. Le 31 décembre 1970, il prévient Raymond Pautrizel : *Ton histoire Priore te coûtera cher si tu n'apportes pas rapidement la démonstration irréfutable que c'est du sérieux... J'ai dû me fâcher pour qu'on cesse de rigoler chaque fois qu'une allusion était faite à tes expérimentations et pour qu'on adopte à ton égard une attitude honnête et sérieuse, car de deux choses l'une : ou tu as raison et il convient de te fournir les moyens de travail que tu réclames ; ou tu te trompes (à moins qu'on ne te trompe) et il faut que tu le saches au plus vite...*

En janvier 1971, Jean Biguet se rend à Bordeaux pour étudier le problème sur place. A son retour, il rédige un rapport qu'il adresse à tous les membres de la commission spécialisée, au directeur général et au directeur scientifique de l'INSERM. Ce rapport est daté du 1^{er} février 1971.

« Je reviens de Bordeaux et vous livre les réflexions que m'ont inspirées les informations recueillies au cours de cette visite

« 1) Les travaux de Pautrizel ont été menés sur un modèle expérimental qu'il connaît parfaitement et depuis longtemps (trypanosomose à *T. equiperdum* de la souris et du lapin), ce modèle étant extrêmement favorable à l'étude envisagée. *Les cahiers de Pautrizel témoignent que ses expériences ont été répétées de multiples fois, dans des conditions expérimentales variées et qu'elles ont conduit à des résultats fidèles et à des conclusions constantes.*

« 2) *Si l'on supposait que Pautrizel soit un naïf (et rien dans son passé n'est favorable à une telle hypothèse), il aurait fallu pour l'abuser que M. Priore soit non seulement un électronicien et un magicien de talent, mais encore qu'il dispose de solides connaissances en biologie et singulièrement dans le domaine de la trypanosomose expérimentale, ce qui était au départ des expérimentations très hautement improbable.*

« 3) *Si même Pautrizel était naïf et malhonnête de surcroît (supposition, ici encore, infiniment gratuite) et Priore magicien, il est très peu vraisemblable qu'ils auraient réussi à tromper la vigilance de la commission de contrôle qui a soigneusement vérifié, du 5 au 10 mai 1969, l'une des expériences de Pautrizel. Cette commission de contrôle, très officiellement constituée, comprenait des personnalités universitaires et non universitaires parmi lesquelles des biologistes*

certes, mais aussi des physiciens, des centraliens et un polytechnicien...

« 4) ... *Si vous tenez compte que l'affaire Priore a commencé il y a vingt ans, vous conviendrez que ce dernier aurait choisi une forme d'escroquerie étonnamment acrobatique et coûteuse dont le bénéfice qu'il peut en attendre ne semble nullement évident. M. Priore qui est à coup sûr un ingénieur remarquablement habile, aurait certainement fait fortune dans l'industrie en se donnant infiniment moins de tracas.*

« Le fait que les physiciens ne s'expliquent pas ce qui se passe dans l'appareil Priore (ou plus précisément ce qui en sort) est leur problème. Cela ne concerne en rien les biologistes qui ont simplement à juger de son efficacité. Cette façon de penser semble être partagée par le Pr. Lwoff, Prix Nobel, puisque j'ai rencontré son collaborateur Avraméas à Bordeaux où il était venu entreprendre une expérience sur l'appareil Priore. »

Le 19 février suivant, le Pr. Biguet est convié à la réunion de la D.R.M.E. au cours de laquelle il est décidé de donner suite aux travaux de Priore et de Pautrizel et envisagé de construire un nouvel appareil sur le domaine universitaire, pour peu que le C.N.R.S. et l'INSERM participent au financement. Biguet rend compte de cette réunion à ses collègues.

A noter qu'il a auparavant reçu, le 12 février, une lettre de Constant Burg, directeur général de l'INSERM, accusant réception de son rapport du 1^{er} février en ces termes : *Les conclusions de votre rapport recoupent d'autres informations que j'avais obtenues par ailleurs et je me félicite que la lumière soit enfin apportée sur cette affaire.*

Moyennant quoi le Pr. Pautrizel reçoit le 15 mars suivant la réponse à sa demande. Signée du directeur général mais paraphée « p.o. » par le chef des Services administratifs et financiers. « J'ai l'honneur de vous faire connaître que *le contrat de recherche que vous aviez sollicité au titre de l'exercice 1971 ne pourra vous être accordé.*

« En effet, *la commission spécialisée compétente consultée n'a pas donné une priorité scientifique suffisante au projet de programme de recherche indiqué dans votre demande.* »

Trois ans de répit. Et puis, en juillet 1974, Pautrizel apprend qu'il est renouvelé dans ses fonctions de directeur d'unité, mais seulement pour une période de deux

ans. Les directeurs d'unités INSERM étant habituellement nommés pour cinq ans, le Pr. Pautrizel essaye de comprendre. Il écrit à Constant Burg : « Je me permets de vous demander si vous pourriez me préciser les raisons de cette décision. Il me serait en effet très utile de prendre connaissance des éventuelles critiques pour pouvoir diriger d'une façon plus efficace cette unité que vous m'avez confiée. »

Réponse du Pr. Burg : « La limitation de votre mandat à deux ans a été la conséquence d'une demande de la commission scientifique spécialisée et je suggère que vous preniez contact avec le président de cette commission, M. Tournier, qui pourra vous fournir toutes les explications nécessaires. » (Notons au passage que le directeur général de l'INSERM refuse d'expliquer une décision qu'il a signée...)

Le Pr. Tournier apporte un début de réponse : *Comme toutes les autres fois où le problème a été soulevé, c'est l'impression de malaise provoquée par le mode de fonctionnement de l'appareil Priore qui a certainement motivé le vote d'un certain nombre de membres de la commission...* C'est, je pense, auprès de votre collègue lillois que vous trouveriez des informations plus complètes.

Le Pr. Biguet peut simplement indiquer à Pautrizel que la partie du rapport concernant les expériences faites avec l'appareil de Priore, a été rédigée par le Pr. Bussard, directeur scientifique au C.N.R.S., chef du service d'immunologie cellulaire de l'institut Pasteur de Paris.

Bussard, dans une lettre en date du 7 janvier 1975 (il aura fallu cinq mois de lettres et de démarches pour que Pautrizel connaisse enfin la vérité « officiellement »), répond en trois points :

- 1) *La décision de la commission est en effet conditionnée par la partie de vos travaux faits avec l'appareil Priore.*
- 2) L'ensemble de votre activité et de celle de votre laboratoire qui sont importantes ont reçu de grands éloges de tous les membres de la commission. Vos travaux et ceux de votre équipe en épidémiologie et immunologie parasitaire sont très utiles et fort appréciés. Ils méritent d'être poursuivis et développés.
- 3) *La reconduction pour deux ans de votre mandat à la tête de l'unité n'est pas une sanction. Elle a seulement pour but de vous permettre d'apporter des preuves irréfutables sur le phénomène que vous avez mis en évidence avec l'appareil Priore.*

Deux remarques s'imposent : A quoi a servi la commission de contrôle de 1969 ? En quoi le fait de voir son mandat réduit à deux ans pourrait-il aider Pautrizel à mieux prouver ce qui est déjà établi ?

Pautrizel se retourne alors vers le directeur général de l'INSERM à qui il pose la question de confiance : *Puis-je, oui ou non, sans conséquences fâcheuses surtout pour mes collaborateurs, continuer à travailler, dans le cadre de l'unité de recherches de l'INSERM sur les effets biologiques de l'association de champs magnétiques et d'ondes électromagnétiques en utilisant les appareils conçus et réalisés par M. Priore ?*

La réponse du Pr. Constant Burg est datée du 28 janvier 1975 : *« J'ai bien reçu votre lettre du 15 janvier et je souhaiterais y répondre à titre personnel, sans engager l'administration de l'INSERM.*

« Les difficultés rencontrées au sujet de l'affaire Priore sont dues à un certain nombre de maladresses qui ont été commises dans le passé. Je crois que rien ne s'oppose à ce que vous poursuiviez votre collaboration avec ce dernier, mais il est indispensable que des publications soient faites régulièrement, et cela dans des journaux ayant une audience internationale.

« Je n'ai pas eu le sentiment, à aucun moment, que vous ayez été visé personnellement par la commission. »

Huit mois de répit. Et puis, en date du 29 décembre 1975, une lettre du Dr François M. Kourilsky, du Laboratoire d'immunologie des tumeurs de l'hôpital Saint-Louis à Paris (groupe de recherches INSERM U.136), qui préside la commission n° 1 de l'INSERM. Lettre adressée à Pautrizel : *« La commission n° 1 de l'INSERM s'est réunie le 15 décembre dernier, et a examiné l'activité scientifique de votre unité et le renouvellement de votre mandat de directeur... J'ai le regret de vous informer que la commission n'a pas émis un avis favorable à l'activité scientifique de l'unité 89, et n'a pas émis un avis favorable au renouvellement de votre mandat de directeur. Le problème du renouvellement de votre mandat de directeur sera donc soumis au conseil scientifique de l'INSERM.*

« Je tiens à préciser que la commission a considéré essentiellement l'activité scientifique de l'unité à l'exclusion des résultats obtenus avec l'appareil de Priore... »

Le Pr. Courier estime alors qu'il est temps d'intervenir. Dans une lettre envoyée à Burg, il rappelle que Pautrizel a été impliqué dans l'affaire Priore à la demande officielle de l'Académie des sciences et que par ailleurs les résultats de la commission de contrôle de 1969 ne laissent pas le moindre doute sur l'effet biologique de l'appareil Priore. Dans ces conditions, il trouve anormal que l'INSERM cherche à exclure Pautrizel.

Le Pr. Burg lui répond le 26 février 1976, après 24 jours de réflexion. « M. Pautrizel, comme tous les directeurs d'unités de recherches de l'INSERM, est soumis à révision quinquennale de son mandat. Au cours des discussions scientifiques qui se sont déroulées à l'occasion de cette procédure, certaines réserves ont été formulées à son encontre. Afin d'éviter toute erreur de jugement, et surtout toute décision hâtive, j'ai décidé d'envoyer une commission d'enquête composée de représentants du Conseil scientifique et de la commission spécialisée, afin de juger sur place de l'intérêt des travaux menés actuellement dans ce laboratoire, et particulièrement des orientations prises.

« Je dois ajouter cependant qu'un des reproches majeurs formulés à l'égard de M. Pautrizel, est de n'avoir pratiquement pas de chercheurs temps plein dans son laboratoire. »

Le dernier alinéa est énorme de conséquences, car il montre bien la *responsabilité du Pr. Burg dans cette affaire*. En effet, *entre 1969 et 1976, le Pr. Pautrizel a envoyé douze dossiers réclamant la nomination de chercheurs temps plein. Deux d'entre eux seulement ont été acceptés.*

En 1969, il demande la création de deux postes, pour les docteurs Pic et Capbern. Le dossier Pic est refusé. Celui de Capbern est accepté, en juillet, avec plusieurs mois de retard. Capbern est nommé, mais comme stagiaire alors que ses diplômes et ses qualités professionnelles méritent amplement un poste de chercheur. Son seul défaut : son programme de recherche est entièrement axé sur le rayonnement Priore. Écœuré, il démissionne en octobre 71.

En 1970, Pautrizel demande la création de deux postes de chercheurs pour les Drs Etcharry et Lacave. Refusés tous les deux.

En 1971, trois postes réclamés pour Mlle Bernard et pour les Dr Bui Dinh et Etcharry. Seul le poste d'Etcharry est accordé, mais celui-ci démissionne presque aussitôt.

Ensuite, il y a « l'affaire Mattern » qui s'étale sur quatre ans. Paul Mattern est un ancien élève de Pautrizel. Il a passé sa thèse dans son laboratoire, dans les années 50. Élève de Santé navale, il a effectué une brillante carrière de médecin militaire outre-mer. Il a notamment travaillé à l'institut Pasteur de Dakar. Ses travaux au Sénégal et en Guinée l'ont fait reconnaître comme un des spécialistes internationaux de la trypanosomose. En 1964, il a été nommé expert de l'Organisation mondiale de la santé.

Médecin-colonel, il passe à Bordeaux au cours de l'été 1969, pendant ses congés. Il vient voir son maître. Pautrizel lui raconte l'affaire Priore, lui montre ses cahiers d'expériences, lui fait part de ses résultats. Mattern est enthousiasmé. « Je veux travailler avec vous sur la trypanosomose. Vos résultats sont fantastiques. C'est mon dernier séjour outre-mer. Ensuite je quitte l'armée et je demande un poste INSERM dans votre laboratoire. »

Mattern tient parole. Il arrive à Bordeaux et se met au travail. Quatre années de suite, de 1972 à 1975, Pautrizel demande pour lui un poste de chercheur. Quatre refus successifs. « Pas de crédits. » Mattern propose alors de prendre un poste subalterne. On refuse de lui donner un poste ne correspondant pas à ses diplômes et à ses capacités scientifiques. Pendant quatre ans, Paul Mattern travaille bénévolement, clandestinement, avec l'équipe de Raymond Pautrizel. Puis, écœuré, meurtri, il abandonne la médecine et la recherche et se retire dans la banlieue bordelaise.

En 1976, Pautrizel demande un poste pour Baltz, un de ses plus brillants collaborateurs (il l'est toujours). *Le poste est accordé à condition que Théo Baltz abandonne Bordeaux, Pautrizel et le dossier Priore pour aller s'installer à Lille.* Il refuse. Le poste est supprimé.

Il faut dire les choses comme elles sont : *Tout a été fait pour isoler Pautrizel, pour détacher ses collaborateurs de lui. Tous ceux qui ont travaillé sur l'appareil Priore ont vu leur carrière menacée, compromise ou brisée.* Et du coup, la remarque finale du Pr. Constant Burg est aussi cynique que choquante...

En avril 76, le directeur général de l'INSERM désigne une commission d'enquête de quatre membres qui se rend à Bordeaux. Pautrizel ne pourra jamais

connaître ses conclusions en dépit de nombreuses démarches.

Le 12 juillet 1976, une décision du Pr. Burg le renouvelle dans sa direction... pour un an, à compter du 1^{er} janvier 76. Pautrizel demande des explications sur ce qu'il considère comme une deuxième sanction professionnelle. Réponse de Burg (le 17 août) : « Permettez-moi de vous préciser qu'en la matière, j'ai agi sur avis de la commission scientifique spécialisée et du Conseil scientifique. Les raisons qui ont incité ces deux instances à prendre une position restrictive sont probablement très complexes et ma compétence en parasitologie ne me permet pas de vous donner toutes les explications que vous pourriez souhaiter.

« Je vous suggérerais, d'une part, de prendre contact avec M. F. Kourilsky, président de la commission scientifique n° 1, et d'autre part, avec M. Baulieu, président du Conseil scientifique. »

Kourilsky et Baulieu, pas plus que Burg, ne daigneront répondre aux nombreuses demandes d'explications de Pautrizel.

Le 9 mars 1977, Kourilsky écrit à Burg pour lui demander de bien vouloir se décider quant au sort de Pautrizel et à celui de son unité INSERM. Pour sa part, dans la mesure où le travail effectué par cette unité est essentiel, *il propose que l'on transfère simplement l'unité dans une autre ville, par exemple à Lille, dans le laboratoire que le Pr. André Capron dirige à l'institut Pasteur. Pour Kourilsky, il est impossible de retirer sa direction à Pautrizel en laissant son unité en place. En effet, titulaire de la chaire d'immunologie et de biologie parasitaire, celui-ci continuera à travailler dans ce domaine et ne laissera par la force des choses aucune chance à un autre spécialiste de la même discipline.*

A Lille, le problème sera différent. Capron est le détenteur de la deuxième et dernière chaire française d'immunologie et de biologie parasitaire. Il a l'envergure nécessaire pour succéder à Pautrizel...

Il faut préciser qu'André Capron n'est pour rien dans cette affaire. Il va bénéficier du limogeage de Pautrizel mais sans y avoir trempé. Nous pouvons même affirmer sans grand risque d'erreur qu'il est un des trois membres (sur 25) de la commission scientifique de l'INSERM à avoir voté pour le maintien de Raymond Pautrizel.

En juin 1977, aucune décision n'étant prise, Burg renouvelle « provisoirement » le mandat de Pautrizel. Cette décision survient quelques jours après la

réception d'une lettre que lui a envoyée Raymond Pautrizel et qui se termine ainsi : ... *Vous m'avez dit ne pas être responsable de la décision dont je vais être l'objet. Permettez-moi de vous exprimer mon étonnement d'être victime de sanctions sans appel alors que les autorités compétentes ne m'ont jamais indiqué « les réserves formulées à mon encontre » en dépit de mes demandes réitérées. Je n'ai jamais pu non plus malgré plusieurs interventions connaître les conclusions de la commission que vous aviez décidé d'envoyer à Bordeaux en avril 1976 afin de juger sur place de l'intérêt des travaux menés dans l'U.89 et particulièrement des orientations prises.*

Ces méthodes d'exclusions arbitraires ne sont pas dignes du pays ou nous vivons.

Et, le 15 février 1978 le directeur général de l'INSERM décide de mettre fin, rétroactivement depuis le 1^{er} décembre 1977, aux fonctions du Pr. Pautrizel. L'unité U.89 de l'INSERM n'existe plus.

Peu de réactions dans les milieux médicaux et universitaires bordelais. On ne veut pas se compromettre. On préfère regarder plutôt les événements par le petit bout de la lorgnette, sans se rendre compte que la faculté de médecine vient de perdre le principal argument de sa vocation tiers-mondiste.

Par contre, à l'extérieur, loin des intrigues, des scientifiques sont atterrés. Deux réactions parmi bien d'autres. Celle du Pr. Marc Gentilini, chef du Laboratoire central de parasitologie et de la consultation des maladies tropicales et parasitaires au groupe hospitalier Pitié-Salpêtrière, à Paris : « Vous avez bien voulu me faire part de la situation consternante dans laquelle se trouve placé mon ami, le Pr. Pautrizel, qui vient de se voir privé d'un instrument de travail auquel il tenait beaucoup, dans des conditions plus que discutables. M. Pautrizel m'avait fait l'amitié de m'en entretenir à plusieurs reprises et je savais donc les dangers qui le menaçaient. Je ne suis donc pas étonné de la décision qui a été prise.

« J'ai malheureusement fort peu de rapports avec l'INSERM et avec le C.N.R.S., domaines quelque peu réservés.

« Que puis-je faire en pratique ? Je crains d'être impuissant, et je le regrette beaucoup, à aider M. Pautrizel. Hormis l'affection et l'admiration que j'ai pour lui, je n'ai guère d'autres éléments à lui offrir, et c'est peu dans la situation où il est placé.

« Si vous voyez un moyen pour l'aider, n'hésitez pas à m'en faire part, mais *croyez bien que la disparition de l'unité U89 de l'INSERM fait partie de ces remaniements*

décidés sans concertation extérieure par une direction générale fermée. »

Deuxième et dernière réaction, celle d'un Prix Nobel de médecine, le Pr. André Lwoff : *Toute cette affaire est attristante et aussi scandaleuse... Vous savez que j'ai toujours soutenu M. Pautrizel. Mon opinion, quant à l'importance de la découverte de Priore, n'a pas changé. Les résultats d'une expérience récente ne font que confirmer et renforcer ma conviction.*

La vérité finira bien par se faire jour mais, en attendant qu'elle se manifeste, M. Pautrizel se trouve très injustement dans une situation dramatique. Assurez-le si vous le voyez qu'il a l'estime de nombre de ses collègues.

Quelques scientifiques bordelais tentent une ultime démarche, sans en avertir Pautrizel pour ne pas le décevoir en cas d'échec. *Puisque l'INSERM déclare forfait, il n'y a qu'à mettre sur pied une unité d'immunologie parasitaire dans le cadre du C.N.R.S. et en confier la direction à Pautrizel. La direction des Sciences de la vie du C.N.R.S. n'est pas hostile au projet bien que le moment ne soit pas jugé très « propice ». Jacques Chaban-Delmas est prêt à mettre tout son poids dans la balance. Le projet avorte net sur opposition formelle du Pr. Jacques Latrille, successeur d'Henri Bricaud à la présidence de l'université de Bordeaux II qui freine des deux pieds et estime que cette action n'est pas prioritaire.*

Comment ne pas terminer cette relation de la « descente en flammes » du Pr. Pautrizel par un extrait d'une lettre que lui envoie (hors de ce contexte) un de ses vieux amis, important responsable scientifique de l'O.M.S. : « Merci de m'avoir envoyé l'article du *New York Times*... *Il vous a montré, vous le saviez bien sûr, que vous avez à Paris (à côté d'amis très sûrs) quelques bons copains qui se conduisent comme des voyous. »*

Le dossier Pautrizel ne fait pas honneur à l'INSERM. Une autre affaire se déroule pendant la même période et entache gravement la réputation de l'université bordelaise. C'est le dossier de la thèse Priore.

Dans les années 70, le problème essentiel qui se pose n'est plus celui de l'appareil Priore. Les expériences de Pautrizel, les travaux de la commission de contrôle de

1969, ont établi de la façon la plus formelle l'efficacité biologique du rayonnement. On veut l'ignorer mais personne n'ose et n'osera jamais mettre en doute cette preuve.

Le véritable problème est ailleurs et explique cette attitude de refus : on ignore toujours le mécanisme de fonctionnement de l'appareil Priore, et, d'un point de vue scientifique, c'est inadmissible.

Les Prs Courier et Pautrizel sont les premiers à en convenir, mais ils raisonnent en hommes de terrain. Ils estiment que l'essentiel a été fait : la preuve de l'effet biologique du rayonnement, et la reproductibilité des expériences. Il faut bien entendu établir la reproductibilité de l'appareil lui-même. C'est à moitié fait, puisque Priore a construit et fait fonctionner plusieurs appareils de taille et de puissance différentes. Mais, pour que la démonstration soit suffisante et irréfutable il faut qu'un appareil soit construit par quelqu'un d'autre. Priore doit donc remettre tout son dossier technique, ce qu'il a toujours refusé de faire.

Pautrizel qui a parfaitement saisi la psychologie du personnage, pense que ce n'est qu'une question de temps, de mise en confiance et d'honnêteté. Priore ne veut pas qu'on lui vole son invention. On a essayé trop souvent de le faire. Il tient à ce que sa découverte et ses applications profitent à Bordeaux et aux Bordelais. Et, pour cela, il veut avant tout que son invention soit reconnue, qu'on cesse de la mettre en doute, qu'on arrête de le traîner dans la boue. Le jour où l'on reconnaîtra et ses mérites d'ingénieur et les propriétés du rayonnement qu'il a découvert en lui donnant toutes les assurances qu'il souhaite quant au développement et à l'industrialisation de sa découverte, il n'aura plus aucune raison de dissimuler son secret de fabrication.

Raymond Pautrizel estime que les scientifiques, quelle que soit leur grande valeur, doivent se mettre à la portée de Priore au lieu d'attendre de lui qu'il fasse le premier pas. L'importance de l'enjeu exige cette démarche qui n'a rien d'humiliant.

Le plus urgent, c'est de remettre Priore en confiance et de lui prouver que le monde scientifique, loin de le mépriser, reconnaît ses mérites. Pour cela, il y a un moyen très simple : Faire passer une thèse à Priore et lui décerner un doctorat d'université. Sa découverte, ses travaux et les communications qui ont été publiées portant sa signature, justifient amplement l'attribution d'une telle distinction sans qu'elle soit exceptionnelle.

Raymond Pautrizel adresse une demande en ce sens le 18 juin 1973 au Pr. Henri Bricaud, président de l'université de Bordeaux II (médecine). Réponse de celui-ci, le 10 juillet : « J'ai bien reçu ta lettre concernant la soutenance éventuelle d'une thèse d'université, mention sciences, par M. Antoine Priore, sur les travaux qu'il a menés sous ta direction. Ta demande a fait l'objet d'une étude très attentive.

« Aucun diplôme de base n'est en effet exigé. L'Université apprécie les titres des candidats (titres scientifiques, attestations d'études, curriculum vitæ), et si elle l'y autorise, le candidat s'inscrit pour deux semestres aux termes de la réglementation en vigueur. Là, encore, un certain pouvoir discrétionnaire nous est laissé puisque nous pouvons accorder des dispenses de scolarité.

« J'ai donc l'intention de soumettre la requête que tu as formulée en faveur de M. Priore, à une prochaine commission de scolarité... »

En septembre, rien encore n'est fait. Pautrizel puis Priore écrivent à Bricaud. Pas de réponse. Nouveaux courriers en octobre. Bricaud finit par dire qu'il n'arrive pas à constituer un jury de thèse. Après quelques péripéties diverses, il est enfin convenu que le jury sera présidé par le Pr. Bové, qui dirige un laboratoire de l'INRA (institut national de la Recherche agronomique) à Bordeaux, et que siègeront autour de lui les Prs Robert Courrier, André Lwoff, Raymond Pautrizel, André-Marie Bottreau.

Le jury est donc constitué, mais le Pr. Bové n'est pas pressé de le faire siéger. Il faut attendre novembre 1974 pour que le président du jury envoie au Pr. Bricaud son rapport sur la thèse de Priore, une thèse très complète, bien illustrée et documentée, intitulée : *Guérison de la trypanosomiase expérimentale aiguë et chronique par l'action combinée de champs magnétiques et d'ondes électromagnétiques modulées*. Le rapport de Bové se termine par ces trois phrases : *Le manuscrit de M. A. Priore est bien présenté. Le texte est rédigé avec clarté et est abondamment illustré et documenté. Le travail de M. A. Priore peut faire l'objet d'une thèse d'université.*

Le problème semble donc réglé. Pas du tout, car Bové assortit son rapport d'une condition impérative : *la thèse ne pourra être recevable que lorsqu'il sera possible de vérifier les résultats sur lesquels Priore appuie son argumentation.*

L'appareil moyen, financé par Pautrizel, ne fonctionne plus, le gros appareil M 600 est en cours de réalisation. Qu'importe, on attendra... *Bricaud fait sienne cette condition. Moyennant quoi la thèse de Priore est purement et simplement enterrée trois ans plus tard sans jamais avoir été examinée.*

Trois années au cours desquelles *Bricaud et Bové jouent de toute leur influence pour faire traîner les choses en longueur.* Une lettre de Pautrizel est significative à cet égard. Le 24 novembre 1975, il écrit au président Bricaud pour lui rappeler qu'il lui a confié la thèse de Priore le 11 juillet 1974 : *Vous m'aviez dit, eu égard à vos occupations présentes, qu'il vous fallait au moins huit jours pour la lire et me donner votre avis. Il y a maintenant seize mois de cela. Je n'ai jamais reçu de lettre de vous à ce sujet. Aussi, je vous demanderais de bien vouloir me renvoyer ce texte.*

En décembre 1975, l'université de Bordeaux II change de président. Jacques Latrille succède à Henri Bricaud. Quelques semaines plus tard, Priore informe Bové qu'il est disposé à recevoir la commission de contrôle du jury, son vieil appareil étant à nouveau en état de fonctionner.

Bové trouve un moyen de reculer l'échéance. Il décide que la commission ne doit pas être formée par les membres du jury mais par des représentants des organismes scientifiques officiels, français et internationaux. Et, pour tous les contacter et obtenir des réponses, ça prend beaucoup de temps. Passons sur les réponses reçues. Il y a de tout, du meilleur au pire. Par exemple l'INSERM. Le Pr. Burg, directeur général, souhaite que Baulieu et Kourilsky représentent l'INSERM. Dont acte. Lettre de Kourilsky à Bové, en avril 77 : « Je n'ai jamais été convoqué pour faire partie de cette commission dont j'ignore comment, à quel titre, par qui et pourquoi elle a été créée. Je ne connais ni les motivations ni l'opportunité de cette procédure bizarre. Ne comptez donc pas sur moi. »

L'ORSTOM (Office de la recherche technique et scientifique d'outre-mer) répond qu'il ne dispose pas de spécialiste compétent pour siéger dans une telle commission. (Il ne s'agit en fait que de constater si des souris meurent ou survivent...)

Une réponse contraste avec ce qui précède. Elle est apportée par le directeur général du C.N.R.S. : *Je ne vois pas la nécessité de procéder à la nomination d'une commission de contrôle qui se substituerait audit jury pour remplir les fonctions de ce dernier.*

La commission est formée en avril 1977. De réunions préparatoires en groupes de travail, à Paris comme à Bordeaux, rien ne se fait. Bové veut qu'une expérience soit refaite, mais il apporte tant de modifications, dans le protocole comme dans le matériel de laboratoire, que l'expérience projetée n'a plus rien à voir avec les précédentes. Faute de se mettre d'accord, on renvoie les travaux à la rentrée de septembre.

Pendant des mois, Pautrizel ne dit rien, accepte tout, en espérant que l'évidence finira par triompher. En octobre 1977, le lundi 18, il « craque ».

On en est à l'ultime réunion de travail, en petit comité. On est arrivé à un protocole d'expérimentation acceptable. On est en train de le rédiger. Bové arrête tout et propose une nouvelle modification qui remet tout en question. Pautrizel explose : « Je n'admettrai jamais la dictature, pas plus dans le domaine scientifique qu'ailleurs ! » Là-dessus il se lève, attrape Bové par une épaule et le secoue comme un prunier. On les sépare.

La description de l'incident fait sourire et dissimule son aspect tragique : la somme de tensions nerveuses, d'humiliations, de déceptions, de traquenards imposée à Raymond Pautrizel pour le faire ainsi sortir de ses gonds.

Bové saute sur l'occasion et décide dès le lendemain de se retirer du jury. Jacques Latrille enchaîne rapidement et décide une semaine plus tard que, dans ces conditions, l'université de Bordeaux II ne recevra pas la thèse d'Antoine Priore.

Il ne reste plus qu'à faire savoir à Priore que sa thèse est refusée par la faute du Pr. Pautrizel...